

# SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

## PROCES VERBAL DES REUNIONS DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 6 FEVRIER 2018

### A ALLASSAC

#### ETAIENT PRESENTS :

MR JEAN-LOUIS LASCAUX : MAIRE D'ALLASSAC  
MR MICHEL PLAZANET : VICE-PRESIDENT CCPUZERCHE, MAIRE DE CONDAT SUR GANAVEIX, REPRESENTANT M. MICHEL DUBECH  
PRESIDENT CCPUZERCHE  
MME MARIE PIERRE PORTE : COMPTABLE PUBLIC- TRESOR PUBLIC ALLASSAC –

#### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE ET COMMUNES INDIVIDUELLES SELON COMPETENCES

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
ALLASSAC	JEAN-BAPTISTE PEYRAT, CHRISTOPHE BOULOUX	
AYEN	LIONEL DELORD	PHILIPPE RAUGEL
BRIGNAC LA PLAINE	JEAN-LOUIS FILLAIRE	ROBERT LAFEUILLE
BRIVE LA GAILLARDE	JEAN-PIERRE VERNAT, LAURENCE BOISARD	
CHABRIGNAC	BERNARD CHARRIERAS	BERANGERE LACROIX
CHARTRIER FERRIERE		ANNE MAILLARD, GUY ROQUES
CHASTEАUX	RAYMOND LAFONT	YVAN MOULENE
COSNAC	PAUL MONTEIL	GUILLAUME PELISSIER
CUBLAC	PATRICK VIGNOT	DANIEL PAJOT
DAMPNIAT	JEAN-PIERRE BERNARDIE, GUY COSTE	
DONZENAC	DOMINIQUE MOMOT, ANNETTE CONJAT	
ESTIVALS		MICHEL BIGEAT, HUBERT BOURNOL
ESTIVAUX		MARYSE CHAUZAS, ROBERT LYORIT
JUGEALS NAZARETH	FRANCIS BLAISE-FONDER	PHILIPPE TILLET
JUILLAC		JOSETTE FARGETAS, JEAN-PIERRE CROISY,
LA CHAPELLE AUX BROCS	MICHEL BERIL, SERGE ISCHARD	
LARCHE	FRANÇOISE JUILLAT	SIMONE FRANÇOISE DUSSERT
LASCAUX		ALAIN ZIZARD, ALAIN DAUPHIN
LISSAC SUR COUZE	COLETTE POMAREL	FRANCK VALET
LOUIGNAC		REGIS LESCURE, AMELIE PAVIE
MALEMORT	ALAIN RIGOUX, DENIS LEMIERE	MATHIAS MAZERON, PATRICE PRIMAULT
MANSAC	SONIA GOUDOUR, DANIEL AUZELOUX	
NESPOULS	JEAN-PIERRE WATTEBLED	BERNARD ROCHE
NOAILLES		JEAN-MARC FILONCZUK, MICHEL COUFFY
OBJAT	PATRICE BELBEZIER (POUVOIR DE MME V.DALY)	VERONIQUE DALY (POUVOIR A M. P. BELBEZIER)
PERPEZAC LE BLANC	CHRISTOPHE BEGA, MICHEL DAVID	
ROSIERS DE JUILLAC		SEBASTIEN NEYRAT, CELINE GAUL
SADROC	JACQUES LABROUSSE,	JEAN-MARC CHAUZU
SAINT AULAIRE	MARIE-CELINE VERNISEAU, FABIEN SORIN	
SAINT BONNET LA RIVIERE		LOUISETTE CORNIL, JEAN-MARIE GALAUD
SAINT BONNET L'ENFANTIER	SOPHIE LEFEVRE, BERNADETTE MARSALEIX	
SAINT CERNIN DE LARCHE	ALAIN MARTY	JEROME CARBONNEL
SAINT CYPRIEN	BERNADETTE BRUNAUD	JOSIANE ROQUE
SAINT CYR LA ROCHE	LAURENT COLIN, JEAN-FRANÇOIS LASCAUX	
SAINT PANTALEON DE LARCHE	MARIE-PAULE TOURNADOUR	DENIS LOUBRIAT
SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	JEAN-PIERRE BERGEAL, BERNARD FARRUGIA	
SAINT ROBERT		MICHEL LESECQ, YOAN PASCAREL
SAINT SOLVE		JEAN-CLAUDE MAURY, ALICE MAILLOT

<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE ET COMMUNES INDIVIDUELLES SELON COMPETENCES</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>	<b>DELEGUES ABSENTS EXCUSES</b>
SAINT VIANCE	JOELLE FERAI, DANIEL SEGERAL	
SAINTE FEREOLE		PIERRE DAUDY, MAURICE GOLFIER
SEGOZAC		JEAN-LOUIS MICHEL, LAURENT SEGUY
TURENNE	JEAN-PAUL CLERGEAU, CHRISTIAN BOUBERT	
USSAC	RENE PLANADE, RENE RONDEAU, MURIEL PAQUIT	
VARETZ		AIME PONS, JEAN-PHILIPPE TAURISSON
VARS SUR ROSEIX	PASCAL LIVET, JACQUELINE MAITRE	
VIGNOLS	GERARD PETIT	OLIVIER SAVIGNAC
VOUTEZAC	JEAN-CLAUDE REYNAUD, LOUIS CAPELLOT	
YSSANDON	DIDIER DUBUIS	STEPHANE VEZINE

<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULL'AGGLO ET COMMUNES INDIVIDUELLES SELON COMPETENCES</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>	<b>DELEGUES ABSENTS EXCUSES</b>
CHAMBOULIVE	BERNARD GOURINEL, JEAN LUC RONDEAU	
PIERREFITTE		ISABELLE PARNEIX, THIERRY BAISSIERES

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE ET COMMUNES INDIVIDUELLES SELON COMPETENCES</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>	<b>DELEGUES ABSENTS EXCUSES</b>
CONDAT SUR GANAVEIX		ODETTE CIBLAC, JACQUES PLENSA
ESPARTIGNAC	EVELYNE SOUFFRON	JEAN-CLAUDE BOMBILLON
EYBURIE		NATHALIE CHASSAGNE, ERIC DUMOND
LAMONGERIE	SERGE VERDIN, JEAN CLAUDE BERNIS	
MEILHARDS		FLORIAN FRACHET, STEPHANE MALIGNE
MASSERET		BERNARD LABORIE, MANUEL CAILLAUD
ORGNAC SUR VEZERE	PHILIPPE BRAVARD, ROGER-ANDRE GOLFIER	
PERPEZAC LE NOIR	ALAIN LEULIER, PHILIPPE JANIN	
SAINT-YBARD		LAURENCE GERBE (POUVOIR A MME DUMONT), SANDRINE CHASSAING
SALON LA TOUR		NATHALIE ROBERT, CHRISTIAN BERGER
UZERCHE		JEAN-FRANÇOIS BUISSON, PHILIPPE NOUVET
VIGEOIS	DANIELLE DUMONT, JEREMY AUTEF	

**ADMINISTRATION SIAV :**

MME CHANTAL VALADE : SECRETAIRE GENERAL

MR MATHIAS ROUX : COORDINATEUR DE GESTION DES MILIEUX QUATIQUES

## 1<sup>ère</sup> partie (20h30)

Mr Jean-Louis Lascaux, maire d'Allasac souhaite la bienvenue aux membres présents et rappelle que la commune d'Allasac est le siège social du SIAV depuis sa création. Il présente Allasac, qui compte une population constante de 4 000 habitants, 6 000 habitants dans le bassin de vie. Ce qui fait d'Allasac une commune attractive, située près des principaux axes routiers, et offrant l'accès aux services publics. C'est un chef lieu de canton, le plus peuplé de la Corrèze.

Il remercie le président du SIAV d'avoir choisi Allasac pour cette réunion et souhaite à tous une bonne soirée.

Mr Jean-Pierre Bernardie, président du SIAV remercie à son tour les personnes présentes, il salue la présence de Marie-Pierre Porte, comptable du trésor public d'Allasac et de Mr Michel Plazanet, vice-président de la Communauté de communes du pays d'Uzerche, et maire de Condat sur Ganaveix (représentant Mr Michel Dubech, président de la CCPU).

Il présente les nouveaux délégués du SIAV, des communes et EPCI nouvellement adhérents, et les changements de délégués.

CABB :

Commune de Larche : Mme Simone-Françoise Dussert (titulaire)

Commune de Sainte-Féréole : Mr Pierre Daudy (titulaire), Mr Michel Meneyrol (suppléant)

Commune de Varetz : Mr Jean-Philippe Taurisson (titulaire), Mr Clément Taillerie (suppléant), Mme Mireille Durand (suppléante)

Commune d'Ussac : Mr René Rondeau (titulaire), Mme Muriel Paquit (suppléante)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :

Commune de Meilhards : Mr Florian Frachet (titulaire), Mr Stephane Maligne (titulaire), Mr Jean-Jacques Caffy (suppléant), Mr Dominique Poitou (suppléant).

Commune de Saint-Ybard : Mme Sandrine Chassaing (titulaire)

### **I- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)**

#### **▪ cf. DELIBERATION N°2018-01**

Le président fait lecture des dispositions liées à l'organisation du DOB Débat d'Orienta­tion Budgétaire et présente le document « débat d'orientation budgétaire » envoyé préalablement aux délégués titulaires qui fait l'objet d'une délibération qui ne comporte aucun dispositif décisionnel lui conférant les caractéristiques d'un acte administratif.

L'utilité de ce débat d'orientation budgétaire réside dans la détermination des grands équilibres budgétaires et des choix majeurs, notamment en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution des participations communales. Il a pour but de définir les enveloppes et les limites dans lesquelles le budget lui-même sera proposé.

Ayant seulement pour objet de fournir des indications générales pour la préparation définitive du projet de budget, aucune décision ne s'impose au président ni à l'assemblée délibérante.

Quelques précisions concernant la compétence GEMAPI :

Tous les membres adhèrent à la compétence GEMAPI, items 1, 2, 5, 8, 12 sauf la Communauté d'Agglomération de Brive qui a gardé l'item 5 « la défense contre les inondations et contre la mer ».

Suite à la lecture du DOB, quelques questions des membres de l'assemblée :

- Mme Marie-Céline Verniseau, représentant la CABB, commune de Saint-Aulaire demande si la prévision d'acquisition des zones humides ne vient pas chevaucher les actions du CEN Limousin ?

- Le président : Non, le CEN Limousin agit dans un cadre associatif qui a pour objectif « la protection et la valorisation du patrimoine naturel du territoire limousin.

Le SIAV agit dans le cadre de la mission qui lui est confiée avec le soutien de ses financeurs qui appuient une politique d'acquisition foncière.

Constat est fait qu'un grand nombre d'agriculteurs ne peuvent plus entretenir ces terrains..

D'autre part, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les collectivités acquérantes seraient exonérées de la taxe foncière.

- Mr Jean-Luc Rondeau, représentant la Communauté d'agglomération de TULL'AGGLO, commune de Chamboulive demande par quel est supportée la cotisation au SIAV de 0,42€/habitant ?

- Le président : C'est l'EPCI-FP qui cotise pour tous ses membres et pour toutes les compétences dont il souhaite transférer ou déléguer la compétence...Le choix est possible pour chaque commune d'adhérer aux compétences autres que GEMAPI sans cotisation supplémentaire. Il précise que la cotisation est déduite de l'attribution de compensation. (Commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT). D'autre part, des rencontres avec TULL'AGGLO ont eu lieu et seront encore nécessaires pour l'organisation du territoire.

- Mme Marie-Céline Verniseau, représentant la CABB, commune de Saint Aulaire, demande si des contacts ont été pris avec les syndicats limitrophes qui devaient se créer ?

- Le président : oui, à ce jour, aucune création n'a eu lieu, aussi la Communauté de Communes du Pays de Lubersac étudierait la possibilité de conventionner avec le SIAV sur l'autre bassin versant sans structure existante....

- Est-ce que la création de poste d'agent de maîtrise entraîne un changement de catégorie d'emploi ?

Le président : Non, c'est toujours la catégorie C.

**I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mr Christophe Bouloux, représentant la CABB commune d'Allasac est nommé secrétaire de séance.

**II- APPROBATION DU COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2017**

Le procès-verbal a été envoyé à tous les délégués.

**Les membres du comité syndical l'approuvent à l'unanimité.**

**III- INFORMATIONS GENERALES :**

Le président, informe des derniers arrêtés et rencontres avec les services de la Préfecture de la Corrèze, et les EPCI-FP pour aborder la problématique d'une gestion cohérente de bassin hydrographique.

▪ **ARRETES PREFECTORAUX**

- Prolongation DIG de 2 ans arrêté du 8 décembre 2017
- Modification des statuts du SIAV avec l'adhésion de la commune de Meilhards, l'ajout de la compétence GEMAPI – 1, 2, 5, 8, et item 12, la suppression de la compétence « promotion touristique »

▪ **GEMAPI : RENCONTRES AVEC LES EPCIFP**

- La com com du Pays de Lubersac, a demandé son adhésion au 1er janvier 2018 au SIAV souhaite et transférer la compétence « GEMAPI » items 1, 2, 5, 8, 12.pour 6 communes.
- La com com Midi Corrézien, exerce la compétence à ce jour, et s'interroge sur un conventionnement.
- La com d'Agglo TULL'AGGLO, exerce la compétence et est en représentation substitution pour 2 communes (Chamboulive et Pierrefitte) au SIAV.

**IV- ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGET PRINCIPAL**

▪ **cf. DELIBERATION N°2018-02**

- Proposition de modification des statuts avec l'intégration de la communauté de communes du pays de Lubersac-Pompadour et proposition de modification des membres du bureau

- Vu l'article L5211-18 du CGCT
- Vu, l'arrêté préfectoral du 21 DECEMBRE 2017 « statuts du syndicat »
- Vu, la délibération du 16 novembre 2017 de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, approuvant l'adhésion de la communauté de communes du pays de Lubersac-Pompadour au SIAV pour les communes de Beyssac, Concèze, Saint Martin Sepert, Saint Pardoux Corbier, Saint Sornin Lavolps, Troche et décidant le transfert de la compétence GEMAPI se rapportant aux mission définies aux alinéas 1, 2, 5,8 et 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Le président propose aux membres de :

- D'accepter la modification des statuts ci-joint.

Cela concerne entre autres :

- L'adhésion de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, pour les communes de Beyssac, Concèze, Saint Martin Sepert, Saint Pardoux Corbier, Saint Sornin Lavolps, Troche et décidant le transfert de la compétence GEMAPI se rapportant aux mission définies aux alinéas 1, 2, 5,8 et 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement
- La modification du nombre de vice-présidents 8 au lieu de 6 (article 8)

**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.**

Les EPCI-FP et toutes les communes qui adhèrent à titre individuelle au SIAV seront appelées à délibérer pour accepter cette modification.

- **cf.DELIBERATION N°2018-03**

**- Résultat de la consultation des communes membres de cette compétence pour le devenir des biens.**

Suite à la dissolution de la compétence promotion touristique et vu, les délibérations du SIAV du 29 juin 2017 n°2017-08 et 2017-09, et les délibérations des communes membres avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de:

Chamboulive, Condat sur Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Orgnac sur Vézère, Perpezac le Noir, Pierrefitte, Salon la Tour, Saint-Ybard, Uzerche, Vigeois.

Ces communes ont été consultées pour la réintégration des biens implantés dans le cadre de la traversée de l'itinéraire découverte initiée en 1999.

Celles-ci ont délibéré favorablement à l'unanimité (1 abstention) pour la réintégration des biens et subventions au budget administration générale du SIAV qui passera les écritures d'ordre restant à courir (amortissement et transfert des subventions) et assurera la gestion de ces biens. (cf. inventaire).

Puis ces biens reviendront aux EPCI-FP concernés.

**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.**

## **V- OPERATIONS AMENAGEMENTS**

### Adhèrent à cette compétence :

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, les communes de Chamboulive, Condat sur Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Meilhards, Orgnac sur Vézère, Perpezac le Noir, Pierrefitte, Saint Ybard, Salon la Tour, Uzerche, Vigeois.

- **cf.deliberation n°2018-01**

- Proposition de participation annuelle de 3 000€ répartie entre tous les adhérents pour le renouvellement des tables bancs sur les aires de pique nique situées sur les berges.

Afin de pourvoir au renouvellement des bancs et tables sur les aires de pique-nique situées sur les berges, une participation annuelle de 3 000€ est proposée. Celle-ci est calculée au prorata de la population DGF de l'année N-1.

**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.**

## **VI- GEMAPI (RIVIERES)**

- **PRESENTATION DE LA COMPETENCE « GEMAPI »** - GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (PPT CI-JOINT)

ITEM 1 - L'AMENAGEMENT D'UN BASSIN HYDROGRAPHIQUE OU D'UNE FRACTION DE BASSIN HYDROGRAPHIQUE ;

ITEM 2 - L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT D'UN COURS D'EAU, CANAL, LAC OU PLAN D'EAU Y COMPRIS LES ACCES A CE COURS D'EAU, A CE CANAL, A CE LAC, OU A CE PLAN D'EAU ;

ITEM 5- LA DEFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET CONTRE LA MER ;

ITEM 8 - LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES SITES, DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES AINSI QUE DES FORMATIONS BOISEES RIVERAINES ;

ITEM 12 - L'ANIMATION ET LA CONCERTATION DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DANS UN SOUS BASSIN OU UN GROUPEMENT DE SOUS BASSINS, OU DANS UN SYSTEME AQUIFERE, CORRESPONDANT A UNE UNITE HYDROGRAPHIQUE ;

- PRESENTATION (PPT CI-JOINT) DES ACTIVITES, DE L'ANIMATION ET DE LA GESTION, DES TRAVAUX DU SIAV EN 2017 ET PREVISIONS 2018 ET PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DES MISSIONS GEMAPI.

▪ **cf.DELIBERATION N°2018-01**

- Programme de travaux 2018 et missions de conseil, sensibilisation, animation et communication.

Le Président présente le programme des travaux 2018 qui a été défini et validé dans le cadre du P.P.G.C.E. (Plan Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau).

Ces travaux correspondent à l'année 6 du programme 2013-2020 (arrêtés D.I.G. du 21 août 2013 et du 8 décembre 2017) et correspondent aux items 1, 2, 5, 8 et 12 de la compétence GEMAPI du SIAV. La dépense globale est estimée en **2018 à 256 710,37 € en section fonctionnement et à 80 000 € HT en section investissement.**

Les détails de ces travaux, les subventions prévisionnelles par partenaires financiers et l'autofinancement sont présentés et détaillés dans le corps de la délibération, ils se résument comme suit :

1- mission de conseil, sensibilisation, animation et communication exercée par les techniciens rivière et le secrétariat du SIAV.

2 – travaux d'entretien ponctuel et de gestion des sites réalisés par régie

Montant prévisionnel (1 -2) : 226 710,37€

3 – travaux d'entretien ponctuel et scarification des atterrissements réalisés par entreprises

Montant prévisionnel : 30 000€

Ce dossier sera présenté au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour financement en 2019 à hauteur de 60% maximal.

4 – Acquisition de zones humides

Montant prévisionnel : 20 000€

Dossier élaboré en 2018 dans le cadre de la mission d'animation et de communication pour identifier, conseiller les exploitant et/ou propriétaires pour la mise en place de mesures agro-environnementales.

5 – Travaux de restauration d'ouvrages réalisés par entreprises, il s'agit de :

Montant prévisionnel : 60 000€ HT

- la restauration d'un pont sur le ruisseau de la Nadalie (commune de Saint Pantaléon de Larche),
- la restauration d'un mur de soutènement d'un parking communal sur la Loyre (commune d'Objat)
- la restauration d'un pont de voirie communale sur le ruisseau du Pian (commune de Cosnac).

Des demandes de subventions sont sollicitées à hauteur de 80% (taux maximal non garanti) auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Nouvelle Aquitaine, et du Département de la Corrèze.

Le président demande aux membres du comité syndical :

- d'approuver, le programme 2018, le mode de financement, de décider de sa réalisation, de l'autoriser à solliciter les aides de tous partenaires financiers, de signer les conventions et documents, de demander le versement d'un acompte de 50% du montant prévisionnel de l'autofinancement correspondant aux missions de conseil, sensibilisation, animation et communication exercée par les technicien rivières et la secrétariat du SIAV, et aux travaux d'entretien ponctuel et de gestion des sites réalisés par la régie.

**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.**

▪ **cf.DELIBERATION N°2018-02**

- RIFSEEP : agents techniques suite à validation du CT du centre de gestion

Délibération suite à avis favorable du comité technique paritaire de septembre 2017 pour l'attribution du RIFSEEP a certains cadres d'emploi de la catégorie technique (adjoint technique principal 1ère classe et agent de maitrise)

**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.**

▪ **cf.DELIBERATION N°2018-03**

- Création poste agent de maitrise

Le président présente la nécessité de créer un poste d'agent de maîtrise, à temps complet (35 heures) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.**

**VII- SAUVEGARDE DU PATRIMOINE**  
RAS

**VIII- SENTIERS**  
RAS

**IX- NATURA 2000**

Le président rappelle l'organisation du COPIL en 2017, et la situation des dossiers :

- **2017/2018** 2ème année marché à bons de commandes de 3 ans à tranches conditionnelles contractée avec le CEN Limousin pour une prestation et frais de 32 389€.

- **2018/2019** dernière année tranche conditionnelle qui sera présentée en comité syndical du 2ème trimestre 2018.

**Pour les années antérieures, les subventions attendues :**

- Solde 2015/2016 : ETAT/FEADER : 22 447€
- Solde 2016/2017 : ETAT/FEADER : 32 911€

L'autofinancement des communes sera demandé dès versement des subventions soldées.

**X- QUESTIONS DIVERSES**

Prochain comité syndical le 24 mars 2018 à Chabignac. Fin de la réunion à 22 heures.